

Avis d'élections 2025

Conformément aux règlements généraux du Club 50 ans + de Claude Robillard, trois postes deviennent vacants au Conseil d'administration en 2025.

1. Composition

Le Conseil d'administration est composé de sept (7) membres.

N.B : La directrice générale assiste à toutes les réunions sans droit de vote.

2. Éligibilité

Seuls les membres actifs depuis plus d'un an sont éligibles aux postes d'administrateurs. Ils sont rééligibles.

3. Élection des administrateurs

- Tous les intéressés éligibles doivent compléter un formulaire de mise en candidature. Les candidatures sont closes et les noms dévoilés sept (7) jours avant le début de la votation, le cas échéant;
- La responsabilité de la conduite des élections est confiée à une présidence qui s'adjoint au moins une personne.

4. Terme

Les administrateurs sont élus pour un terme de deux (2) ans. Ils sont élus selon la formule suivante :

- Élection aux années impaires de trois (3) administrateurs.
- Aux années paires, élection de quatre (4) administrateurs, ceci pour assurer la continuité du Conseil d'administration.

Toute personne intéressée est invitée à se procurer un **formulaire de mise en candidature** au bureau du Club 50 ans + de Claude Robillard local 1.50 à compter du lundi 20 octobre 2025 à 8h00 et à le déposer dans la boîte prévue à cet effet au plus tard le jeudi 23 octobre 2025 à 12h00.

Dates à retenir :

Mise en candidature :	20 au 23 octobre 2025
Période de cabale (au besoin) :	27 au 30 octobre 2025
Élections (au besoin) :	3 et 4 novembre 2025

La compilation des résultats et le dévoilement des noms des candidats aux trois postes vacants se fera mercredi 5 novembre 2025 au bureau du Club.